



CAHIER DES CHARGES POUR LA CONSTITUTION DE VERGERS CONSERVATOIRES DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

Le présent Cahier des Charges a été élaboré à partir des recommandations contenues dans le "CAHIER DES CHARGES POUR LA CONSTITUTION DES VERGERS ET DE LA CONSERVATION DE VARIETES LOCALES OU ANCIENNES D'ESPECES FRUITIERES" publié par l'Association Française pour la Conservation des Espèces Végétales (AFCEV)

SECRETARIAT AFCEV :

Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy

100, rue du Jardin botanique

54600 VILLERS LES NANCY

tél. : 03 83 91 84 93

INTRODUCTION

Principes recommandés par l'AFCEV (Association Française pour la Conservation des Espèces Végétales)

Un verger conservatoire est un centre de ressources génétiques fruitières constitué pour répondre à des objectifs définis et bien cernés et ayant mis à disposition de la réalisation de ces objectifs des moyens appropriés.

Un conservatoire doit être conçu pour être à la fois un lieu de conservation et de référence et non pas seulement le musée d'un patrimoine moribond. De ce fait toutes les entrées (matériels préalablement choisis qui sont des variétés ou des clones) devront faire l'objet d'observations pomologiques dans un milieu homogène en présence de témoins.

Un conservatoire regroupe plusieurs collections. Chaque collection comprend un nombre plus ou moins important d'individus de chaque variété au sein de chaque espèce. Ce nombre doit rester le plus possible constant pour l'ensemble des variétés. Le nombre d'arbres de chaque clone peut varier de 2 à 5 selon les disponibilités de terrain.

La création d'un conservatoire doit répondre à des objectifs clairs qui précisent les limites biologiques, thématiques ou géographiques du champ d'action ou d'intervention du conservatoire. Un des objectifs du Conservatoire pourra être de retrouver et de conserver les variétés cultivées anciennement dans un périmètre donné.

Il est particulièrement important, à la création d'une collection de ne pas se contenter de planter uniquement des arbres issus de pépiniéristes locaux mais d'apporter une contribution originale supplémentaire et bien effective à la conservation ou à la connaissance ou à l'amélioration des variétés fruitières par une prospection de terrain réalisée dans les vergers du terroir. De ce fait la participation du conservatoire à des inventaires et des prospections "de terrain" notamment chez de vieux agriculteurs paraît tout à fait essentielle.

1. OBJECTIFS VISÉS

1.1 Conservation

Il s'agit de préserver le patrimoine fruitier du département gravement diminué en raison des dégâts provoqués par la tempête du 26 décembre 1999.

Chaque verger conservatoire sera un centre de ressources génétiques constitué d'une collection de variétés ou clones d'arbres fruitiers anciennement cultivés caractéristiques des terroirs et paysages vosgiens.

Limites géographiques et biologiques.

Les prélèvements de clones se feront en priorité sur le département des Vosges et sur les départements limitrophes.

Les clones multipliés et plantés seront choisis en priorité parmi les espèces suivantes :

- pommier,
- poirier,
- mirabellier,
- cerisier,
- prunier,
- pêcher,
- noyer, cognassier, néflier.

Ces limites n'excluent pas la possibilité de créer des collections particulières (vignes, petits-fruits...) dès lors que les traditions locales le justifient.

1.2 Animation et développement local

Le verger conservatoire développera des actions d'animation et de formation/initiation en direction des associations, des populations scolaires, des particuliers intéressés...

Il s'interdit toute activité à caractère commercial, par contre il privilégiera les relations avec l'ensemble des acteurs du milieu professionnel et associatif, il établira des contacts suivis avec les techniciens en arboriculture de la région.

La structure porteuse d'un projet de verger conservatoire proposera un programme prévisionnel d'actions, avalisé par la commission technique, visant à :

- sensibiliser le public sur l'intérêt d'améliorer la productivité et l'état sanitaire des plantations fruitières familiales,
- rechercher des solutions de transformation ou de conservation des fruits afin de permettre la valorisation économique de ces produits,
- informer la population sur la notion de biodiversité et faire prendre conscience de la richesse de notre patrimoine végétal et paysager.

Le projet envisagé sera dimensionné de manière à être compatible et adapté à la disponibilité des moyens humains et matériels mobilisables par la structure ; ceci tant pour la surface consacrée aux plantations que pour l'ampleur du programme d'animation.

Ce programme sera évalué et actualisé périodiquement.

La structure s'engage à communiquer au Conseil Général les éléments nécessaires à la rédaction d'un tableau de bord de suivi de l'ensemble des vergers conservatoires départementaux. Elle s'engage également à respecter les orientations générales arrêtées par la commission technique et à apporter sa contribution au travail en commun avec les autres vergers conservatoires vosgiens.

2. CONVENTION

Une convention sera conclue entre la structure porteuse du projet et le Conseil Général des Vosges.

Ce document fera expressément référence au présent cahier des charges pour préciser les engagements des parties signataires.

3. CONDITIONS DE CONSTITUTION DU VERGER

3.1. Maîtrise et nature du foncier

L'implantation d'une collection représente un investissement à long terme. Il convient en conséquence de s'assurer de la pérennité de la destination du foncier. Le signataire de la convention ci-dessus doit être propriétaire des terrains ou bénéficiaire d'un bail emphytéotique de 99 ans au moins.

3.2 Choix du site

La présence d'arbres fruitiers sur la parcelle choisie représente un atout important pour la réussite du projet. Seront donc retenus en priorité les sites qui offrent l'opportunité d'appuyer la création du verger conservatoire sur une plantation fruitière déjà existante dont il sera fait au préalable un inventaire d'évaluation quantitatif et qualitatif.

Il conviendra en outre de prendre en compte les points suivants : possibilités d'agrandissement ultérieur, facilités d'accès, de parking et de surveillance, proximité d'une arrivée d'eau.

3.3 Qualités agronomiques et pédoclimatiques du terrain

Le choix du terrain est primordial, aussi il est nécessaire de s'assurer, préalablement à toute implantation, que les conditions de milieu sont favorables à l'atteinte des objectifs précisés au chapitre 1. Des analyses et études seront réalisées :

- analyse de sol physico-chimique,
- réalisation d'un profil pédologique (épaisseur du sol utilisable, présence ou non d'horizons d'accumulation...),
- étude climatique et prise en compte des potentiels de l'environnement.

3.4 Surface minimum

La surface destinée au verger conservatoire doit permettre la plantation d'une centaine d'arbres en forme libre (tige ou 1/2 tige) elle ne pourra être inférieure à 0,8 ha.

3.5 Compétence du personnel de suivi

Les collections doivent faire l'objet d'un suivi par des personnes compétentes. Elles doivent être capables d'effectuer les travaux d'entretien et d'assurer le suivi biologique, notamment pour programmer et réaliser à bon escient les traitements phytosanitaires et les tailles de formation.

Elle devront bénéficier d'une formation permanente afin d'améliorer régulièrement leur niveau de connaissances techniques.

3.6 Étude de faisabilité

La décision de conventionner la création d'un verger conservatoire sera prise après une étude de faisabilité qui s'assurera que la situation du site identifié est en adéquation avec les conditions énumérées ci-dessus. Cette étude examinera également :

- si le statut juridique de la structure porteuse du projet offre des garanties suffisantes de pérennité,
- si les moyens financiers, humains et matériels prévus sont compatibles avec le projet envisagé et garantissent sa réussite sur le long terme.

4. CONDITIONS D'INSTALLATION DU VERGER

4.1 Structure du verger

À partir d'un plan cadastral il convient d'établir un projet d'implantation qui résultera de l'adaptation du schéma de principe présenté à l'annexe 1.

- 1) Un secteur pépinière pour introduction, multiplication, observation et identification. Il est judicieux d'y ménager également une zone destinée aux activités d'animation et d'expérimentation fruitières afin de remplir la vocation pédagogique du verger conservatoire.
- 2) Un secteur conservatoire réunissant les collections, divisé lui même en deux blocs :
 - a) bloc de variétés référentes en tige ou ½ tige,
 - b) bloc de collection proprement dit sur arbres tige.

5. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU VERGER

5.1 Conditions d'introduction

La récolte des clones.

Le matériel végétal sera récolté par prélèvement de rameaux greffons ou de drageons sur des arbres sains, inventoriés lors des prospections et sur lesquels les fruits ont été observés.

Nombre d'arbres par entrée = minimum 2, maximum 5.

Tenue d'un registre d'introduction.

Ce registre comportera les rubriques suivantes :

- N° d'introduction.
- Date de première introduction en pépinière.

- Nom et adresse du propriétaire ; un code sera établi (n° attribué au propriétaire, n° de l'espèce fruitière, n° INSEE de la commune, n° du clone chez le propriétaire).
- Nom proposé lors de la prospection s'il existe.
- Synonymes rencontrés.
- Nom provisoire d'identification (si identification ultérieure).
- Origine du clone.
- Notations du clone durant la période d'observation en pépinière avant introduction en verger (comportement végétatif, caractéristiques des fruits ...).

Greffage en pépinière d'introduction.

Le greffage en pépinière d'introduction doit être fait avec soin, il nécessite un bon niveau technique et professionnel. Chaque variété doit être étiquetée et porter son numéro d'identification. La tenue d'un registre d'introduction est indispensable. Les risques de mélanges de greffons doivent être exclus.

Les porte-greffes utilisés doivent être parfaitement identifiés et rigoureusement sains (clones contrôlés et certifiés INRA-CTIFL chaque fois que possible). Pour permettre l'identification des clones introduits le porte-greffe retenu devra favoriser une fructification rapide. Il sera choisi dans la liste ci-dessous :

- pommier : EM 9,
- poirier : Cognassier d'Angers,
- mirabellier et prunier : Saint-Julien,
- cerisier : Sainte-Lucie,
- pêcher : Saint-Julien,

Greffage en collection.

Les greffages pour mise en collection se feront si possible sur le même porte-greffe, choisi dans la liste ci-dessous (actualisée chaque année par la commission technique) :

- pommier : Bittenfelder,
- poirier : Kirchensaller,
- mirabellier et prunier : Myrobolan,
- cerisier : Merisier, Sainte-Lucie,
- pêcher : Saint-Julien,

Le greffage des variétés doit être fait en nombre constant, supérieur aux nécessités des collections (multiple de 2 à 3)

Distances de plantation en collection.

6 à 10 mètres en fonction des différentes contraintes, comme :

- la surface et la configuration du terrain,
- l'espèce fruitière,

- le porte-greffe,
- la nature du sol, le matériel d'entretien du sol.

Variétés référentes (témoins).

Les référents sont des variétés connues et décrites par les instances agronomiques dont les caractéristiques sont très typées.

Il est intéressant d'avoir des référents pour les caractères suivants :

- vigueur,
- date de floraison et de nouaison,
- résistance vis à vis des affections parasitaires.

Les référents doivent être greffés sur les mêmes porte-greffes que ceux utilisés pour la mise en place de la collection.

Liste des référents

- Pommier : Golden, Reine des reinettes, Belle de Boskoop.
- Poirier : Duchesse d'Angoulême, William's.
- Cerisier : Burlat, Noire de Fougerolles.
- Mirabellier : 1725

5.2 Observation, évaluation et notation des clones introduits

Plan de plantation.

Un plan détaillé doit être réalisé et constamment tenu à jour pour repérer, sans erreur possible, les différents clones introduits en pépinière ou en collection.

Étiquetage.

Un système d'étiquetage lisible et durable sera obligatoirement mis en place.

Observation et notation.

Utilisation des fiches descriptives standard. (*Annexes 2, 3, 4 et 5*)

5.3 Entretien et suivi

Formation.

Une attention particulière doit être portée sur la formation des scions durant les quatre premières années (Tuteurage, installation des premières charpentières ...).

Protection phytosanitaire.

Les protections vis à vis des principaux ennemis des cultures – ravageurs animaux, maladies cryptogamiques, plantes adventices – seront réalisées dans le respect de l'environnement et de la biodiversité du site.

Entretien des sols.

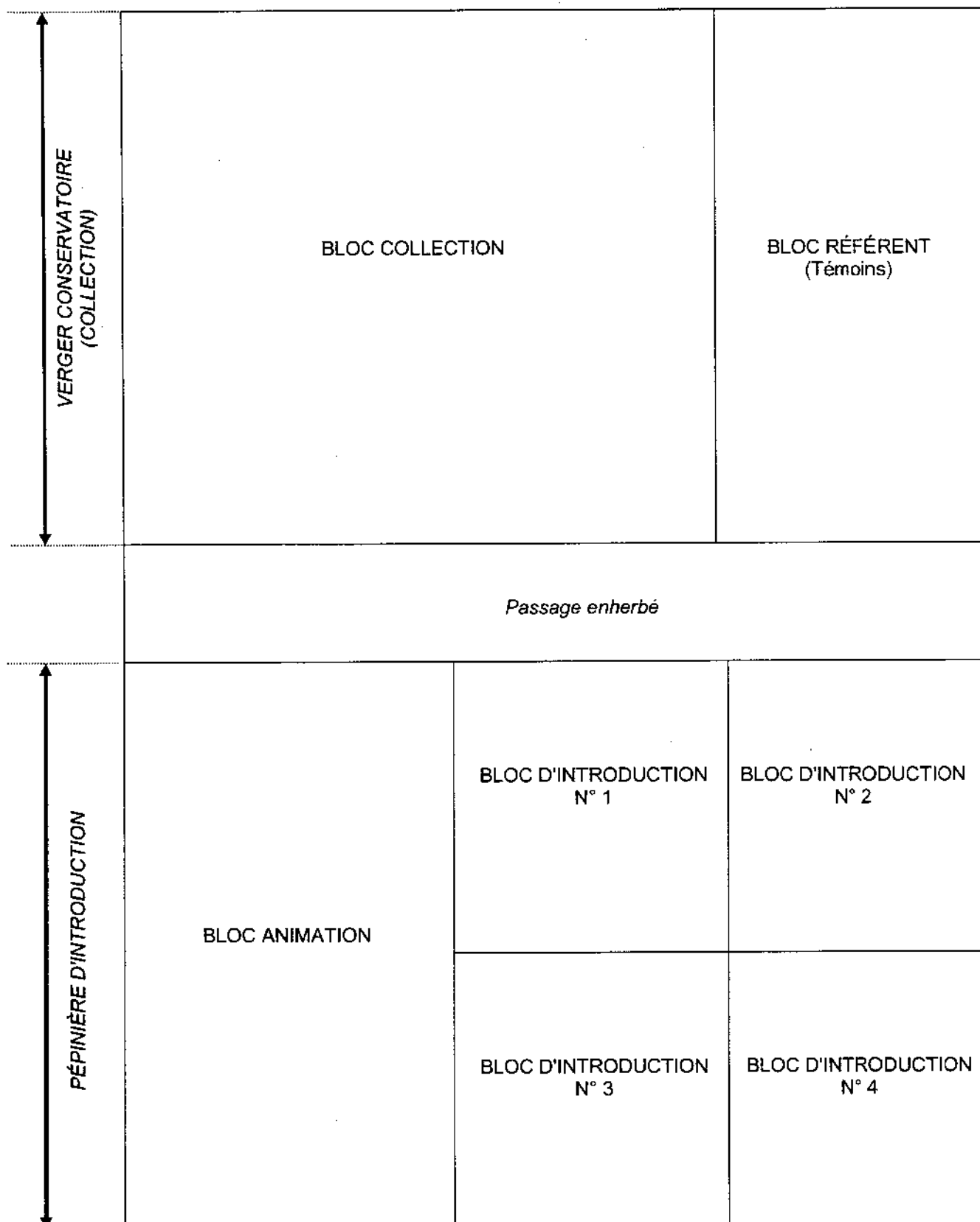
La technique choisie devra permettre une circulation aisée en tous temps au sein du verger conservatoire. L'enherbement des entre-rangs et des circulations semble être la meilleure solution.

ANNEXES

1. Schéma directionnel d'un verger conservatoire
2. Fiche descriptive *POMME*
3. Fiche descriptive *POIRE*
4. Fiche descriptive *PRUNE*
5. Fiche descriptive *CERISE*

*(Fiches descriptives aimablement communiquées
par l'association "Meuse Nature Environnement"
83, rue de Vêel – 55000 BAR LE DUC)*

**VERGERS CONSERVATOIRE
SCHÉMA DIRECTIONNEL
- Annexe 1 -**



FICHE DESCRIPTIVE – POMME

Nom :	Nom local :
Synonyme :	
Origine : (Commune / Personne / Situation)	
A rapprocher de :	

LE FRUIT

Poids :				Nb d'échantillons :	
Épiderme :	Couleur :	Stries :	Lenticelles :	Liège :	
	- de fond	oui / non	oui / non		
	- de surface	densité	densité		
		couleur - intensité	couleur		
Taille :	Hauteur	Diamètre	H et D en coupe transversale		
	H =	D =			
Forme :	de A à L	Contour :	Profil :	Aspect général	
	voir guide			symétrie/régularité	
Pédoncule :	Longueur :	Cuvette :	Liège :	Bords :	
		profondeur	oui - densité / non	régularité	
		largeur			
Œil :	Ouverture :	Sépales :	Cuvette :	Liège :	Bords :
		longueur	profondeur	oui : non	régularité
			largeur	densité	
Chair :	Couleur :	Goût :			Texture :
		- sucré, acidulé			- juteuse
		- parfumé			- fondante
Pépins :	Nombre :	Forme :	Taille :		
Loges :	Volume :	Forme :	Taille :		
Cueillette :	date :				
Maturité :	date :				
Conservation :	date :				
Utilisation :	Couteau	à Cuire	à Jus	à Cidre	Autres (préciser)

L'ARBRE

Type d'arbre :	âge :	Port :	Porte-greffe		
Maladies :					
Production :					
Feuilles :					
Floraison :	date :				

FICHE DESCRIPTIVE – POIRE

Nom :	Nom local :
Synonyme :	
Origine : (Commune / Personne / Situation)	
A rapprocher de :	

LE FRUIT

Poids :				Nb d'échantillons :	
Épiderme :	Couleur :			stries :	lenticelles :
	- de fond			oui / non	oui / non
	- de surface			densité	densité
				couleur - intensité	couleur
Taille :	Hauteur	Diamètre	H et D en coupe transversale		
	H =	D =			
Forme :	de A à L	Position + > Ø :	Profil :	Aspect général	
	voir guide		symétrie	symétrie	
				régularité	
Pédoncule :	Longueur :	Cuvette :	Liège :	Bords :	
		profondeur	oui - densité / non	régularité	
		largeur			
Œil :	Ouverture :	Sépales :	Cuvette :	Liège :	Bords :
		longueur	profondeur	oui : non	régularité
			largeur	densité	
Chair :	Fermeté :	Goût :	Texture :		
		- sucré, acidulé	- juteuse		
		- parfumé	- fondante		
			- grains/pierres		
Pépins :	Nombre :	Forme :	Taille :		
Loges :	Volume :	Forme :	Taille :		
Cueillette :	date :				
Maturité :	date :				
Conservation :	date :				
Utilisation :	Couteau	à Cuire	à Jus	Autres (préciser)	

L'ARBRE

Type d'arbre :	âge :	Port :	Porte-greffe		
Maladies :					
Production :					
Feuilles :					
Floraison :	date :				

FICHE DESCRIPTIVE – PRUNE

Nom :	Nom local :
Synonyme :	
Origine : (Commune / Personne / Situation)	
A rapprocher de :	

LE FRUIT

Poids :				Nb d'échantillons :	
Épiderme :	Couleur fond	Pruine oui / non	Ponctuation : oui - couleur	Liège : oui / non	
				densité	
				couleur	
Taille :	Hauteur	Largeur	Épaisseur		
	H =	L =	E =		
Forme :	Arrondi/aplati :	Arrondi :	Oblong :	Allongé :	
Pédoncule :	Longueur :	Cuvette :	Adhérent :	Renflement (à l'attache fruit/rameau)	
Sillon :	Profondeur				
Point pistillaire :	Rentré :	Affleurant :	Position par rapport au sillon		
			- au sommet		
			- s/s som. coté sillon		
			- s/s som. coté opposé sillon		
Chair :	Couleur :	Fermeté :	Sucre-acidité	Jus :	Parfum :
	s/s épiderme				
	autour noyau				
	jus				
Noyau :	Taille/fruit :	Forme :	Taille :	Adhérence :	Largeur arête :
Maturité :	date :				
Conservation :	date :				
Utilisation :					

L'ARBRE

Type d'arbre :	âge :	Port :	Porte-greffe		
Maladies :					
Production :					
Feuilles :					
Floraison :	date :				

FICHE DESCRIPTIVE – CERISE

Nom :	Nom local :
Synonyme :	
Origine : (Commune / Personne / Situation)	
A rapprocher de :	

LE FRUIT

Poids :					Nb d'échantillons :		
Épiderme :	Couleur fond	Ponctuation					
		oui - couleur					
Taille :	Hauteur	Largeur					
	H =	L =					
Forme :	Cordiforme :	Sphérique :	Aplati (+/-) :	Ovoïde :	Symétrie		
					(vue pédonculaire)		
Pédoncule :	Longueur :	Adhérence à la chair :	Fruits par 1/2/3...				
Sillon :	Profondeur						
Point pistillaire :	Rentré :	Affleurant :	Position par rapport au sillon				
			- au sommet				
			- s/s som. coté sillon				
			- s/s som. coté opposé sillon				
Chair :	Couleur :	Fermeté :	Sucre-acidité	Jus :	Parfum :		
	chair						
	jus						
Noyau :	Taille/fruit :	Forme :			Adhérence :	Largeur arête :	
		allongé/goutte d'eau					
		½ lune - arrondi					
Maturité :	date :						
Conservation :	date :						
Utilisation :							

L'ARBRE

Type d'arbre :	âge :	Port :	Porte-greffe		
Maladies :					
Production :					
Feuilles :					
Floraison :	date :				